

MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE

**MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF  
DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)  
DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE DANS LE  
CADRE DE LA PREPARATION OPERATIONNELLE A L'EMPLOI  
COLLECTIVE (POEC)**

**Pour les domaines :**

**Maintenance des véhicules (Véhicules Industriels et Utilitaires, Cycles),  
Carrosserie Peinture et Dépannage Remorquage.**

**Cahier des charges**



**INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES**

# [ PREAMBULE ]

## **CONTEXTE DES CQP DANS LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET FINALITE DE L'APPEL A PROJETS :**

► Le dispositif des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) a été créé en 1988 et fonctionne à l'initiative et sous contrôle des partenaires sociaux de la Commission Paritaire Nationale (CPN) de la branche des services de l'automobile.

Il a pour objectif prioritaire de répondre, de manière souple et rapide, aux évolutions du travail dans les entreprises.

Les CQP permettent l'accès aux qualifications inscrites dans la Convention Collective de branche. La délivrance d'un CQP atteste donc de la maîtrise des compétences associées aux activités constitutives d'une qualification, identifiée et reconnue par l'ensemble des entreprises de la branche.

Les CQP sont construits en blocs et unités de compétences (appelés BC/UC). Les unités de compétences constitutives d'un CQP visent des compétences permettant la mise en œuvre des activités de la qualification à laquelle correspond le CQP. Les blocs de compétences sont un regroupement d'unités cohérentes entre elles.

L'ANFA, mandatée par la Commission Paritaire Nationale, a la responsabilité du développement et du suivi qualitatif du dispositif de formation.

L'Accord Paritaire National du 20 janvier 2004 instaure, par son article 1, que soit associé à chacune des qualifications spécifiques du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile un Certificat de Qualification Professionnelle (sauf dans le cas où la certification associée à la qualification ne peut être reconnue que par un diplôme d'Etat ou exception définie par la CPN). Le CQP constitue alors le mode d'accès privilégié à la qualification correspondante.

L'avenant n°1 du 28 avril 2011 à l'Accord National Paritaire du 20 janvier 2004 repris par l'avenant n°71 du 3 juillet 2014 étendu par arrêté du 5 janvier 2015 et modifié par l'avenant n°81 du 19 octobre 2016 vise tout particulièrement à faciliter l'accès aux CQP des publics salariés (dans la branche ou hors de la branche) et demandeurs d'emplois à notre secteur d'activités.

## 1. OBJET DE LA CONSULTATION

► Le présent marché vise la mise en place de Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (POEC) pour lesquelles un cofinancement par l'Etat dans le cadre du Plan d'Investissement Compétences (PIC) est prévu, pour les domaines d'activité suivants :

« Maintenance des Véhicules Industriels et Utilitaires », « Cycles », « Carrosserie Peinture » et « Dépannage Remorquage ».

Il vise à sélectionner des organismes de formation sur la base de leur projet de formation et de l'ensemble des moyens mis en œuvre dans la réalisation des objectifs permettant d'accompagner des demandeurs d'emploi pour faciliter leur accès à l'emploi dans notre secteur et à la qualification au terme d'une formation d'une durée de 400 heures maximum, incluant obligatoirement une période d'immersion en entreprise, visant les CQP suivants :

- **CQP « Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels »**
- **CQP « Opérateur Maintenance Pneumatiques Véhicules Industriels »**
- **CQP « Mécanicien cycles »**
- **CQP « Peintre Spécialiste »**
- **CQP « Dépanneur Remorqueur Véhicules Légers »**

L'ensemble des référentiels relatifs à ces CQP, et leur éventuel tableau d'équipement, est annexé au présent dossier de consultation.

### **Important**

► L'ANFA alerte les candidats potentiels sur le fait que le présent marché est valable sous réserve du cofinancement accordé par Pôle Emploi dans le cadre du Plan d'Investissement Compétences (PIC).

## 2. LOTS

Ce marché est composé de 5 lots, certains lots étant composés de sous-lots.

Le candidat peut se positionner sur un, plusieurs ou sur l'ensemble des lots/sous-lots. Par ailleurs chacun des lots peuvent être multi-attributaires.

### **Lot 1 Section Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels : CQP « Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels »**

Les actions de formation se dérouleront sur six régions, réparties sur les sous-lots suivants :

- **Sous Lot 1-1** : Ile-de-France
- **Sous Lot 1-2** : Normandie, département Seine-Maritime
- **Sous Lot 1-3** : Bourgogne-Franche-Comté
- **Sous Lot 1-4** : Auvergne-Rhône-Alpes, département Rhône-Alpes
- **Sous Lot 1-5** : Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Sous Lot 1-6** : Occitanie

**Lot 2 Section Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels Pneumatiques : CQP « Opérateur Maintenance Pneumatiques Véhicules Industriels »**

L'action de formation se déroulera sur la région Occitanie.

**Lot 3 Section Maintenance Cycles : CQP « Mécanicien Cycles »**

L'action de formation se déroulera sur la région Occitanie.

**Lot 4 Section Carrosserie peinture : CQP « Peintre Spécialiste »**

L'action de formation se déroulera sur la région Hauts-de-France.

**Lot 5 Section Dépannage Remorquage : CQP « Dépanneur Remorqueur Véhicules Légers »**

L'action de formation se déroulera sur la région Ile-de-France

### **3. REPONSE ATTENDUE**

La réponse devra prendre la forme d'un dossier de candidature, composé des 11 fiches techniques proposées ci-dessous pour chacun des lots. Pour chaque lot le candidat devra préciser s'il se positionne sur l'ensemble du lot ou sur un ou plusieurs sous-lots. Ce dossier rassemble les éléments requis pour l'habilitation des organismes de formation retenus pour mettre en œuvre des actions de formation valant uniquement dans le cadre de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective. Toute action de formation pourra démarrer au plus tard le 31 décembre 2019.

# [ SOMMAIRE ]

<b>DOSSIER DE CANDIDATURE : SPECIFICITES LOT 1 SECTION MAINTENANCE DES VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS CQP « Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels ».....</b>	<b>18</b>
<b>DOSSIER DE CANDIDATURE : SPECIFICITES LOT 2 SECTION MAINTENANCE DES VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS PNEUMATIQUES CQP « Opérateur Maintenance Pneumatiques Véhicules Industriels ».....</b>	<b>19</b>
<b>DOSSIER DE CANDIDATURE : SPECIFICITES LOT 3 SECTION MAINTENANCE CYCLE CQP « Mécanicien Cycles » .....</b>	<b>20</b>
<b>DOSSIER DE CANDIDATURE : SPECIFICITES LOT 4 SECTION CARROSSERIE PEINTURE CQP « Peintre Spécialiste ».....</b>	<b>21</b>
<b>DOSSIER DE CANDIDATURE : SPECIFICITES LOT 5 SECTION DEPANNAGE REMORQUAGE CQP « Dépanneur Remorqueur Véhicules Légers » .....</b>	<b>22</b>

# DOSSIER DE CANDIDATURE : MODALITES ET FICHES TECHNIQUES (DE 1 A 11) COMMUNES A L'ENSEMBLE DES LOTS

Le candidat doit assurer la maîtrise d'œuvre du CQP pour le lot ou sous-lot sur lequel il formule sa demande (pilotage et suivi du projet, pilotage de la conception pédagogique, mise en main du kit pédagogique aux formateurs, gestion de la planification des formations, des évaluations et des jurys) et l'animation des actions de formation certifiantes correspondant à la majorité des blocs de compétences (BC) constitutives du CQP pour lequel il demande l'habilitation.

En application du décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de formation dispensées, ne pourront être financées que les actions dispensées par un organisme de formation ou par un prestataire de formation enregistré sur le catalogue des organismes de la branche (<https://www.anfa-auto.fr/centres-de-formation/repondre-aux-criteres-qualite>) ou détenteur d'un label ou certification CNEFOP, conformément à notre procédure d'évaluation interne.

**Toute demande ne respectant pas ces critères sera considérée comme inéligible.**

## 1 ► Contenu du dossier attendu

En plus des éléments administratifs et techniques imposés par le règlement de consultation, le dossier doit mettre en évidence :

- Les modalités particulières d'information et de recrutement des stagiaires
- Les modalités d'accompagnement à la recherche d'immersion et d'emploi des stagiaires
- Les modalités de suivi de l'insertion
- L'adaptation du parcours de formation aux caractéristiques du public bénéficiaire, en cohérence avec le référentiel du CQP visé
- La cohérence du contenu de la planification proposée avec le référentiel du CQP visé et les rythmes d'apprentissage des bénéficiaires
- La pertinence des durées de formation adaptées au référentiel du CQP visé et aux rythmes d'apprentissage des bénéficiaires
- La cohérence des choix pédagogiques avec la visée de professionnalisation du CQP
- La cohérence des modalités de suivi des bénéficiaires en organisme de formation et en entreprise
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement définis pour la formation
- La cohérence des moyens prévus pour l'organisation des situations d'évaluations avec les prescriptions du référentiel du CQP visé

## 2 ► Financement :

**L'action de formation sera prise en charge au taux proposé par le candidat dans son offre, dans la limite de 15 euros HT de l'heure par stagiaire**, et dans la limite du volume horaire fixé dans le présent cahier des charges par CQP sous réserve de cofinancement accordé par Pôle Emploi dans le cadre du Programme d'Investissement Compétences (PIC).

Seuls les coûts pédagogiques sont éligibles.

L'ANFA financera les actions sur la base des seules heures de formation effectivement suivies et au regard de la notification de prise en charge dûment renseignée et accompagnée des justificatifs nécessaires.

Le règlement de l'ANFA interviendra sur production, par l'organisme de formation :

- D'une attestation de présence (feuille d'émargement), cosignée par le stagiaire et le formateur conformément à la législation en vigueur, et comprenant le logo du Plan d'Investissement Compétences ;
- D'une facture mentionnant notamment le taux horaire et le nombre d'heures effectivement suivies.

Ce marché est passé par l'ANFA agissant sous convention de mandat de gestion avec l'OPCO Mobilités

### **3 ► Dates de mise en œuvre de l'action de formation :**

Les dates de formation et de période d'immersion en entreprise devront être précisées.

### **4 ► Engagements de l'organisme**

Pour permettre le financement et la mise en œuvre de l'action de formation, l'organisme de formation s'engagera :

- A transmettre systématiquement à l'ANFA, au démarrage de l'action :
  - L'attestation d'entrée en stage ;
  - La liste des participants au stage ;
  - La fiche programme intégrant notamment le programme de formation (cf. Fiche 11 page 17).
- A renseigner dans :
  - la base "CARIF OREF" son offre de formation au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session et toute autre information demandée ;
  - l'outil Pôle Emploi "KAIROS" les inscrits, les entrées, l'assiduité et le bilan des actions et toute autre information demandée ;
  - l'outil de gestion de l'ANFA : les éléments nécessaires à la gestion des dossiers de formation et à la mise en place des jurys CQP ;
- A porter l'information sur le financement de l'action par le Plan d'Investissement compétences (PIC), par texte et logo, sur tout document de publicité et d'information, y compris les documents administratifs présentés aux stagiaires ;
- A préciser, à chaque inscription de l'intitulé d'une action, le terme « PIC » au début afin d'en faciliter le référencement ;
- A respecter les modalités d'évaluations définies par l'ANFA pour chaque CQP.

### **5 ► Recours à la sous-traitance**

Le recours à la sous-traitance ne pourra concerner que l'animation d'une minorité des BC constitutifs du CQP visé et doit faire l'objet d'une justification au regard des ressources dont l'établissement dispose.

En cas de sous-traitance, un protocole d'accord inter établissements sera à compléter.

Cet aspect fait l'objet de la fiche 5 du dossier de candidature.

## **6 ► Responsabilité et règlement intérieur**

Les règlements intérieurs applicables au sein des sites de formation seront également appliqués à l'ensemble des stagiaires et intervenants.

L'organisme de formation doit s'assurer que l'ensemble des stagiaires et intervenants ont été convenablement informés des règles de sécurité et l'organisme de formation reste responsable de la correcte application de son règlement intérieur.

## **7 ► Confidentialité**

L'organisme s'engagera à une stricte confidentialité par rapport à la diffusion à des tiers des informations et méthodes contenues dans les programmes, supports, documents et outils pédagogiques communiqués dans le cadre du présent marché.

Il gardera secrètes les informations propres à l'ANFA qui pourraient lui être communiquées ou dont il pourrait avoir connaissance au cours ou du fait de l'exécution du présent marché.

Il s'engagera à ne pas communiquer lesdites informations à des tiers et à ne les utiliser que pour les besoins des formations objet du présent marché et à faire respecter le présent engagement de confidentialité à ses intervenants.

## **8 ► Données à caractère personnel**

Toute information transmise à l'occasion de l'exécution du présent marché qui contiendrait, à quelque titre que ce soit, des éléments reconnus par la loi ou la jurisprudence comme liés à la vie privée ou ayant un caractère personnel ou des données permettant d'identifier des tiers ne pourra être utilisée qu'aux seules fins explicitement prévues lors de sa communication.

L'organisme de formation fera son affaire des obligations lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée par la loi 2018-493 relative à la protection des données personnelles, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale Informatique et Libertés.

## **9 ► Propriété intellectuelle**

Les supports de formation que l'organisme de formation utilisera et qui ne seront pas mis à sa disposition par l'ANFA restent sa propriété et l'organisme de formation déclarera disposer de l'ensemble des droits patrimoniaux sur ces supports. En aucun cas la responsabilité de l'ANFA ne pourra être engagée en cas d'utilisation sans droit par l'organisme de formation d'œuvres intellectuelles ne lui appartenant pas.

Les programmes, supports et documents ou toutes autres productions intellectuelles (supports matériels), mis à disposition de l'organisme de formation par l'ANFA sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et notamment par l'interdiction des contrefaçons de droits d'auteur, des modèles déposés et des reproductions ou suppressions de marques. L'éventuel accord de l'ANFA pour l'apposition de la marque ou de la dénomination de l'organisme de formation sur un support n'entraîne aucun transfert de droits intellectuels sur ce dernier. Toute utilisation et/ou modification des supports et documents de formation de l'ANFA notamment le contenu des référentiels CQP sans son accord est une contrefaçon passible de sanctions pénales et indemnités légales.

## 10 ► Précisions générales sur l'organisation des évaluations certifiantes

### Evaluation des blocs de compétences du CQP :

Dans le cadre de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective et conformément aux nouvelles règles générales de certification, les évaluations sont réalisées par blocs de compétences, selon les règles fixées par l'ANFA.

Pour le Contrôle Technique, les évaluations seront réalisées par blocs de compétences sur la base de mises en situation et d'études de cas conformément au kit d'évaluation **fourni par l'ANFA**.

Ces évaluations seront organisées conformément aux indications du référentiel du CQP visé et des règles générales de certification, joints au dossier de consultation.

### Constitution du jury final :

Le CQP est délivré par un jury paritaire composé d'un représentant patronal, d'un représentant salarié, et d'un formateur prioritairement extérieur à l'organisme de formation qui a organisé la formation.

L'organisme de formation devra proposer un formateur pour assumer cette dernière fonction.

## 11 ► Audit / contrôle

L'organisme de formation s'engagera à fournir tous documents demandés par l'ANFA dans le cadre du Contrôle de Service Fait diligenté par Pôle emploi ou par l'ANFA visant à assurer le suivi de la réalisation des actions de formation ainsi que leurs impacts.

## 12 ► Evaluation

L'organisme de formation s'engagera à fournir tous les éléments nécessaires à l'ANFA afin que celle-ci puisse établir le suivi opérationnel de la réalisation des actions de formation et le bilan de l'opération notamment des éléments de reporting régulier permettant d'opérer une traçabilité des fonds engagés et décaissés.

**INTITULE DU LOT :**

**INTITULE DU OU DES SOUS-LOT(S) :**

## **FICHE 1 : PRESENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION**

→ **Organisme de formation**

*Identité,  
Domaines de spécialités et savoir faire  
Expérience de l'accueil des jeunes sous contrat de formation en alternance  
Expérience de l'accueil de demandeurs d'emploi...*

→ **Réalisations de l'organisme dans le cadre des formations initiales ou continues dans le secteur des Services de l'Automobile**

*Effectif global,  
Effectifs par type de formation (apprentissage, alternance, formation continue, scolaire),  
Certifications préparées,  
Taux de réussite aux examens ...*

## **FICHE 2 : FINALITE OBJECTIFS DE L'ACTION ET COÛT**

→ **Pertinence et place de ce projet**

*Motifs qui amènent l'organisme à s'engager dans un projet POEC mobilisant le dispositif CQP.*

→ **Objectifs quantitatifs**

*Public visé  
Potentiel d'emplois*

→ **Budget prévisionnel de l'action (en euros hors taxe)**

*Coût horaire par bénéficiaire  
Coût de l'action*

## FICHE 3 : PREPARATION ET MISE EN PLACE DE L'ACTION

### → Information des demandeurs d'emploi

*Modalités, supports, périodes, acteurs impliqués dans la présentation :*

- des caractéristiques du CQP. (cf. référentiel CQP.),
- des objectifs de la formation et des emplois visés,
- des méthodes de formation ...

### → Sélection des stagiaires et constitution du groupe

*Modalités de positionnement et de sélection des stagiaires,  
Outils utilisés ...*

## FICHE 4 : PROJET PEDAGOGIQUE GLOBAL

### → Les acteurs

*Identité des responsables,  
Noms et responsabilités des acteurs du projet,  
Acteurs impliqués dans l'action (responsable pédagogique, formateurs, autres ...),*

### → La gestion de la période d'immersion en entreprise

*Applications pratiques envisagées, les actions, les étapes, les moments,  
Actions envisagées pour aider les stagiaires à trouver des entreprises d'accueil,  
Actions envisagées auprès des entreprises permettant d'assurer la complémentarité sur les deux lieux de formation,  
Modalités de sensibilisation à la fonction tutorale, choix du tuteur ...  
Moyens de régulation envisagés en cas de dysfonctionnement (relatifs aux activités en entreprises, tuteurs, équipements de l'entreprise ...)  
Outils spécifiques (livret de liaison, livret de suivi pédagogique...) et modalités d'utilisation,  
Autres modalités de coordination (réunions de concertation pédagogique, de tuteurs, visites d'entreprises ...)  
Modalités envisagées pour soutenir l'implication des stagiaires.*

*Rappel concernant la période d'immersion en entreprise dans le cadre du contrôle technique :  
possibilité de réaliser des contrôles après avoir satisfait à une évaluation intermédiaire  
permettant d'obtenir le statut de contrôleur stagiaire.*

## FICHE 5 : CO-TRAITANCE OU SOUS-TRAITANCE EVENTUELLES

*Compte tenu des particularités du CQP et de sa mise en œuvre, tout établissement n'a pas nécessairement l'ensemble des moyens humains et/ou techniques pour réaliser la formation.*

*Dans la mesure où un partenariat s'avère nécessaire pour atteindre les compétences visées par la formation, un "Protocole d'accord inter établissement" est établi. Il matérialise l'engagement à mettre en œuvre ce partenariat. Il permet d'en définir l'étendue et les modalités d'organisation et de préciser les responsabilités de chaque partenaire, sur les actions de formation visant les blocs de compétences comme sur l'organisation des évaluations. Il résulte d'une concertation entre les deux organismes de formation. Le projet de partenariat est soumis à la validation de l'ANFA qui examine celui-ci.*

## FICHE 6 : PLAN DE FORMATION

**Le plan de formation doit faire apparaître les informations suivantes valables pour chaque site de formation :**

- les dates précises par semaine (semaine n° ..., du .../.../... au .../.../...)
- le titre du ou des bloc(s) de compétence en référence au référentiel de certification
- le(s) objectif(s) de formation visé(s) en relation avec les savoirs associés des blocs de compétences du référentiel de certification
- les mises en situation pédagogiques et applications pratiques réalisées sur sites
- les activités réalisées en entreprises le cas échéant

Semaine n° ..., période du .../.../... au .../.../...			
Nombre d'heure(s)	Bloc de compétences (du référentiel CQP)	Objectif(s) de formation (en cohérence avec les savoirs associés du référentiel CQP)	Contenus pédagogiques et applications pratiques en lien avec les objectifs de formation
« n » heures	Exemple : Réalisation de contrôles techniques périodiques sur véhicules légers	.....	..... .....
			Activité(s) en entreprise .....



**Semaine n°3, période du .../.../... au .../.../...**

Nombre d'heure(s)	Bloc de compétences (du référentiel CQP )	Objectif(s) de formation (en cohérence avec les savoirs associés du référentiel CQP)	Contenus pédagogiques et applications pratiques en lien avec les objectifs de formation	Activité(s) en entreprise
	Exemple : Réalisation de contrôles techniques périodiques sur véhicules légers			

**Semaine n°4, période du .../.../... au .../.../...**

Nombre d'heure(s)	Bloc de compétences (du référentiel CQP )	Objectif(s) de formation (en cohérence avec les savoirs associés du référentiel CQP)	Contenus pédagogiques et applications pratiques en lien avec les objectifs de formation	Activité(s) en entreprise
	Exemple : Réalisation de contrôles techniques périodiques sur véhicules légers			

**EVALUATION BLOC DE COMPETENCES « xxx »**

## FICHE 7 : CALENDRIER DE LA FORMATION

Le calendrier de la formation, sur lequel figurent nécessairement les informations suivantes, doit être établi **pour chaque site ou action de formation** :

- **Dates de début et de fin de formation**
- **Périodes d'immersion en entreprise et de visites en entreprises**
- **Période sur laquelle pourra se dérouler l'entretien devant le jury (attention : le jury ne pourra pas se tenir sur les semaines 51 et 52)**

## FICHE 8 : EQUIPE PEDAGOGIQUE

- **Constitution de l'équipe pédagogique sur le site**  
*Pour chacun des intervenants sur l'action, communiquer les informations suivantes :*

<b>Identité</b>	
<b>Domaine d'intervention dans le CQP</b>	
<b>Statut (permanent, vacataire ...)</b>	
<b>Organisme d'appartenance</b>	
<b>Formation initiale et/ou continue dans le(s) domaine(s) d'intervention spécifique(s) aux modules enseignés</b>	
<b>Nature et durée de l'expérience professionnelle dans le secteur professionnel visé</b>	
<b>Nature et durée de l'expérience pédagogique</b>	

## FICHE 9 : MOYENS ET RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- **Ateliers sur site**  
*Description des locaux : surface disponible pour l'action, nombre de postes, nombre et type de véhicules, liste des matériels ...*
- **Salles de formation sur site**  
*Type de salle, équipements technologiques, vidéo, informatique ...*

## FICHE 10 : SUIVI DE L'INSERTION

- **Modalités de suivi de l'insertion professionnelle à l'issue de la formation puis à 3 mois envisagées et méthodologie employée**

## FICHE 11 : FICHE PROGRAMME

### Dispositif POEC

<b>Nom de l'établissement/du prestataire</b>	
<b>Lot et sous-lots objet de la candidature</b>	
<b>Nom et coordonnées de l'interlocuteur de l'établissement</b>	

<b>Certification visée</b>	Intitulé du CQP	
	Prérequis du CQP	
	Durée de la formation	
	Coût horaire	
	Coût total de la formation par candidat	
	Nom du co-traitant/sous-traitant, le cas échéant	

<b>Coordonnées de/des Sites de Formation</b>	Site de formation	
	Adresse	
	SIRET	
	Nom du formateur référent	
	Mail	
	Téléphone	
	Nombre de stagiaires prévu	
	Période de formation en OF	
	Date prévisionnelle de démarrage d'action	
	Date prévisionnelle de fin d'action	

<b>Intitulé du Bloc de compétences :</b>	Objectifs de formation
	Contenu pédagogique
	Activités prévues en entreprise

<b>Intitulé du Bloc de compétences :</b>	Objectifs de formation
	Contenu pédagogique
	Activités prévues en entreprise
<b>Intitulé du Bloc de compétences :</b>	Objectifs de formation
	Contenu pédagogique
	Activités en entreprise
<b>Intitulé du Bloc de compétences :</b>	Objectifs de formation
	Contenu pédagogique
	Activités prévues en entreprise

# DOSSIER DE CANDIDATURE : SPECIFICITES LOT 1 SECTION MAINTENANCE DES VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS CQP « Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels »

La réponse au lot 1 est composée d'un dossier de candidature pour la mise en œuvre d'un CQP du domaine de la Maintenance des Véhicules Utilitaires et Industriels :

- **CQP « Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels ».**

Le candidat doit être en capacité de répondre aux 11 fiches techniques composant le dossier de candidature (cf. pages 11 à 18). L'organisme de formation candidat présente selon les 11 fiches descriptives ci-après (*identifiées FICHES 1 à 11*), pour chacune de ces prestations, ses capacités à les réaliser et en décrit les éléments fondamentaux permettant l'habilitation à mettre en œuvre la formation.

Il devra préciser s'il candidate sur l'ensemble du lot ou uniquement sur un ou plusieurs sous Lots :

- **Sous Lot 1-1** : Ile-de-France
- **Sous Lot 1-2** : Normandie, département Seine-Maritime
- **Sous Lot 1-3** : Bourgogne-Franche-Comté
- **Sous Lot 1-4** : Auvergne-Rhône-Alpes, département Rhône-Alpes
- **Sous Lot 1-5** : Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Sous Lot 1-6** : Occitanie

## ► **Prestation attendue :**

- Mise en œuvre d'une action de formation visant la préparation du CQP « **Mécanicien de Maintenance Véhicule Utilitaires et Industriels** » pour un public de demandeurs d'emploi dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective incluant une période de formation d'une durée maximale de 330 heures et une période d'immersion en entreprise d'une durée minimale de 70 heures.
- L'action de formation sera composée d'un effectif maximum de 12 stagiaires par groupe.
- Les prérequis conseillés pour la préparation du CQP « Mécanicien de Maintenance Véhicule Utilitaires et Industriels » pour un public de demandeurs d'emploi sont respectés, à savoir : candidats motivés par le métier de "Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels" ayant satisfait aux tests d'aptitude et de motivation proposée par l'organisme de formation.
- L'action de formation doit démarrer avant le 31 décembre 2019.

**DOSSIER DE CANDIDATURE : SPECIFICITES LOT 2  
SECTION MAINTENANCE DES VEHICULES UTILITAIRES  
ET INDUSTRIELS PNEUMATIQUES  
CQP « Opérateur Maintenance Pneumatiques Véhicules  
Industriels »**

La réponse au lot 2 est composée d'un dossier de candidature pour la mise en œuvre d'un CQP du domaine de la Maintenance des Véhicules Utilitaires et Industriels Pneumatiques dans la région Occitanie.

**- CQP « Opérateur Maintenance Pneumatiques Véhicules Industriels »**

Le candidat doit être en capacité de répondre aux 11 fiches techniques composant le dossier de candidature (cf. pages 11 à 18). L'organisme de formation candidat présente selon les 11 fiches descriptives ci-après (*identifiées FICHES 1 à 11*), pour chacune de ces prestations, ses capacités à les réaliser et en décrit les éléments fondamentaux permettant l'habilitation à mettre en œuvre la formation.

**► Prestation attendue**

- Mise en œuvre d'une action de formation visant la préparation du CQP « **Opérateur Maintenance Pneumatiques Véhicules Industriels** » pour un public de demandeurs d'emploi dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective incluant une période de formation d'une durée maximale de 320 heures et une période d'immersion en entreprise d'une durée minimale de 70 heures.
- L'action de formation sera composée d'un groupe d'un effectif maximum de 12 stagiaires.
- Les prérequis conseillés pour la préparation du CQP « **Opérateur Maintenance Pneumatiques Véhicules Industriels** » pour un public de demandeurs d'emploi dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective sont respectés, à savoir : candidats motivés par le métier d'opérateur de maintenance pneumatiques véhicules industriels ayant satisfait aux tests d'aptitude et de motivation proposés par l'organisme de formation.
- L'action de formation doit démarrer avant le 31 décembre 2019.

## **DOSSIER DE CANDIDATURE : SPECIFICITES LOT 3 SECTION MAINTENANCE CYCLE CQP « Mécanicien Cycles »**

La réponse au lot 3 est composée d'un dossier de candidature pour la mise en œuvre d'un CQP du domaine de la Maintenance Cycle dans la région Occitanie :

### **CQP « Mécanicien Cycles »**

Le candidat doit être en capacité de répondre aux 11 fiches techniques composant le dossier de candidature (cf. pages 11 à 18). L'organisme de formation candidat présente selon les 11 fiches descriptives ci-après (*identifiées FICHES 1 à 11*), pour chacune de ces prestations, ses capacités à les réaliser et en décrit les éléments fondamentaux permettant l'habilitation à mettre en œuvre la formation.

#### **► Prestation attendue**

- Mise en œuvre d'une action de formation visant la préparation du CQP « **Mécanicien Cycles** » pour un public de demandeurs d'emploi dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective incluant une période de formation d'une durée maximale de 330 heures et une période d'immersion en entreprise d'une durée minimale de 70 heures.
- L'action de formation sera composée d'un groupe d'un effectif maximum de 14 stagiaires
- Les prérequis conseillés pour la préparation au CQP « **Mécanicien Cycles** » pour un public de demandeurs d'emploi dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective sont respectés, à savoir : candidats intéressés et motivés par le métier de "Mécanicien Cycles" et ayant satisfaits aux tests réalisés par l'organisme de formation.
- L'action de formation doit démarrer avant le 31 décembre 2019.

# DOSSIER DE CANDIDATURE : SPECIFICITES LOT 4

## SECTION CARROSSERIE PEINTURE

### CQP « Peintre Spécialiste »

La réponse au lot 4 est composée d'un dossier de candidature pour la mise en œuvre d'un CQP du domaine de la Carrosserie Peinture dans la région Hauts-de-France :

- **CQP « Peintre Spécialiste »**

Le candidat doit être en capacité de répondre aux 11 fiches techniques composant le dossier de candidature (cf. pages 11 à 18). L'organisme de formation candidat présente selon les 11 fiches descriptives ci-après (*identifiées FICHES 1 à 11*), pour chacune de ces prestations, ses capacités à les réaliser et en décrit les éléments fondamentaux permettant l'habilitation à mettre en œuvre la formation.

► **Prestation attendue**

- Mise en œuvre d'une action de formation visant la préparation du CQP « **Peintre Spécialiste** » pour un public de demandeurs d'emploi dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective incluant une période de formation d'une durée maximale de 312 heures et une période d'immersion en entreprise d'une durée minimale de 88 heures.
- L'action de formation sera composée d'un groupe d'un effectif maximum de 12 stagiaires.
- Les prérequis conseillés pour la préparation du CQP « **Peintre Spécialiste** » pour un public de demandeurs d'emploi dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective sont respectés, à savoir, candidats intéressés et motivés et ayant satisfait aux tests réalisés par l'organisme de formation permettant notamment de s'assurer des habiletés professionnelles.
- L'action de formation doit démarrer avant le 31 décembre 2019.

# DOSSIER DE CANDIDATURE : SPECIFICITES LOT 5 SECTION DEPANNAGE REMORQUAGE CQP « Dépanneur Remorqueur Véhicules Légers »

La réponse au lot 5 est composée d'un dossier de candidature pour la mise en œuvre d'un CQP du domaine du Dépannage Remorquage dans la région Ile-de-France.

## - « CQP Dépanneur Remorqueur VL »

Le candidat doit être en capacité de répondre aux 11 fiches techniques composant le dossier de candidature (cf. pages 11 à 18). L'organisme de formation candidat présente selon les 11 fiches descriptives ci-après (identifiées FICHES 1 à 11), pour chacune de ces prestations, ses capacités à les réaliser et en décrit les éléments fondamentaux permettant l'habilitation à mettre en œuvre la formation.

### ► Prestation attendue

- Mise en œuvre d'une action de formation visant la préparation du CQP « **Dépanneur Remorqueur VL** » pour un public de demandeurs d'emploi dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective incluant une période de formation d'une durée maximale de 330 heures et une période d'immersion en entreprise d'une durée minimale de 70 heures.
- L'action de formation sera composée d'un groupe d'un effectif maximum de 12 stagiaires.
- Les prérequis conseillés pour la préparation du CQP « **Dépanneur Remorqueur VL** » pour un public de demandeurs d'emploi dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective sont respectés, à savoir :  
Candidats de niveau troisième de l'enseignement général ou de niveau V dans le domaine de la maintenance automobile ou d'un diplôme de niveau équivalent (CAP, Bac pro ou équivalent inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles ou au Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile).  
Titulaire d'un permis de conduire (B minimum).  
Sous réserve que l'ensemble des candidats retenus ait satisfait aux tests d'aptitude et de motivation.
- L'action de formation doit démarrer avant le 31 décembre 2019.

**Fait à Meudon, le 6 mai 2019**

Le Président



Stéphane RIVIERE